

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/09/2025

Délibération n° DE-0034-2025

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Mise à disposition du module « Anticipation RH » - Actualisation de la tarification**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par la délibération n° DE-0045-2021 du 15 décembre 2021, une mission « Anticipation RH » a été créée, effective au 1er janvier 2022. Cette mission a pour objectif de mettre en œuvre un accompagnement des collectivités en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, selon deux niveaux d'intervention proposés :

- la mise à disposition auprès des collectivités du module « Anticipation RH » adossé au module de saisie du rapport social unique (accompagnement de premier niveau) ;
- l'expérimentation, à titre gracieux, d'un accompagnement des collectivités à la démarche de GPEEC (accompagnement de second niveau).

S'agissant du premier niveau, la mise à disposition du module « Anticipation RH » comporte un accompagnement par un agent du Centre de Gestion à l'intégration des données nécessaires et à une assistance technique à l'utilisation du module.

Le Conseil d'administration a mis en place une tarification différenciée selon le nombre d'agents des collectivités.

La mise à disposition du module fait l'objet d'une convention spécifique entre le Centre de Gestion et chaque collectivité souhaitant en bénéficier. La grille tarifaire est annexée à cette convention.

Il est précisé dans l'article 5 de la convention, relatif aux modalités de facturation, qu'il revient au Conseil d'administration de modifier la tarification de cette mise à disposition.

La dernière modification effectuée à ce titre a été actée par le Conseil d'administration par délibération n° DE-0051-2024 du 25 septembre 2024.

Compte tenu de l'évolution des charges du service et afin de tendre à l'équilibre financier de cette mission, le Président propose de revaloriser le coût annuel de la mission de 2 %. Ce taux correspond à l'évolution de l'indice SYNTEC en glissement annuel (juin 2024- juin 2025).

Les tarifs proposés sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils comprennent la tarification existante (tarifs actuels) et celle proposée (nouveaux tarifs).

TARIF ANNUEL DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH »		
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Collectivités jusqu'à 20 agents	54 €	55 €
Collectivités de 21 à 49 agents	268 €	273 €
Collectivités de 50 à 99 agents	536 €	547 €
Collectivités de 100 à 349 agents	857 €	874 €
Collectivités de 350 à 499 agents	1 607 €	1 639 €
Collectivités à partir de 500 agents	2 142,50 €	2 185,50 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2025

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20250924-DE-0034-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception en préfecture : 24/09/2025

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial dont relève la collectivité.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE :

- la nouvelle grille tarifaire pour la mise à disposition du module « Anticipation RH » telle que proposée par le Président ;

DIT QUE :

- Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la facturation de l'année 2026 ;

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

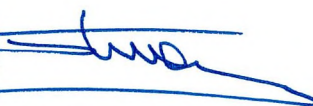
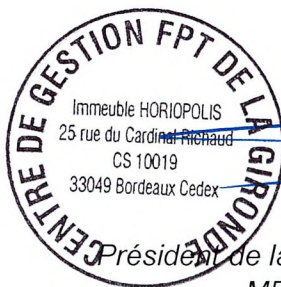
Fait à BORDEAUX, le 24 septembre 2025.

La secrétaire de séance,



Christiane BOURSEAU
Maire de VIRSAC

Le Président,



Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 24 SEP. 2025

PUBLIÉE LE : 24 SEP. 2025

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0034-2025 :

Mission “anticipation RH” – Actualisation de la tarification

Module Anticipation RH

ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE

Grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2026

Délibération n° DE-0034-2025 du 24/09/2025

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH » (GPEEC)	
Collectivités jusqu'à 20 agents	55 € / an
Collectivités de 21 à 49 agents	273 € / an
Collectivités de 50 à 99 agents	547 € / an
Collectivités de 100 à 349 agents	874 € / an
Collectivités de 350 à 499 agents	1 639 € / an
Collectivités à partir de 500 agents	2 185,50 € / an

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial dont relève la collectivité.

Ces tarifs pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service.

